

Conditions Générales de Vente & d'Utilisation IFOR2A

CONDITIONS D'UTILISATION DU PORTAIL

En accédant et/ou en utilisant le présent Portail Web accessible à l'adresse <http://ifor2aportail.agate-erp.fr/> (ci-après « *le Portail* »), tout utilisateur accepte, tacitement et sans réserve, les présentes conditions d'utilisation du Portail.

1. Propriété intellectuelle

1.1. Le Portail et chacun des éléments qui le compose, et notamment mais non limitativement, les textes, articles, lettres d'information, brochures, plans, nuage de mots-clés, images, illustrations, photographies, bases de données, logiciels (ci-après les Éléments de propriété intellectuelle) sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle.

1.2. En conséquence, en application des dispositions du Code de la propriété intellectuelle, des dispositions législatives et réglementaires de tous pays et des conventions internationales, toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle, des Éléments de propriété intellectuelle est interdite de même que leur altération.

1.3. L'utilisateur n'est autorisé qu'à représenter les pages du Portail sur son écran et n'est autorisé à reproduire les Éléments de propriété intellectuelle du Portail qu'à titre temporaire aux seules fins de consultation du Portail.

1.4. L'utilisateur n'est autorisé qu'à télécharger et reproduire de manière durable, sur tout support, les publications IFOR2A, et notamment les lettres d'information, lorsque cette reproduction ou représentation est faite à des fins strictement personnelles, privées et non commerciales. L'utilisateur s'interdit de communiquer ces publications à des tiers, y compris par courrier électronique et par mise à disposition à partir d'un site internet ou d'un serveur.

1.5. L'utilisateur est autorisé à faire des courtes citations du Portail, sous réserve que soit précisé de manière apparente : l'origine du document (i.e. « extrait du Portail IFOR2A – Institut de Formation Associée à l'Automobile ») le titre du document cité ou de la page citée, le nom de l'auteur s'il est connu, la date du document si elle est connue.

1.6 Le Portail constitue une base de données produite par IFOR2A. IFOR2A bénéficie à ce titre de la protection conférée par les dispositions des article L.341-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. En conséquence, toute extraction ou réutilisation de tout ou partie de cette base de données est strictement interdite.

2. Utilisation du Portail

2.1. L'ensemble des données, informations et publications accessibles, représentées ou téléchargeables à partir du portail IFOR2A n'ont aucun caractère exhaustif, sont communiquées à titre purement informatif et ne peuvent en aucun cas être considérées comme constituant un avis juridique, un démarchage, une sollicitation ou une offre de services juridiques.

2.2. IFOR2A et par extension l'ANEA ne pourront en aucun cas être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect résultant de l'utilisation par tout utilisateur des données, informations ou publications accessibles ou téléchargeable à partir du Portail.

2.3. IFOR2A et par extension l'ANEA ne pourront en aucun cas être tenu responsable au titre du contenu accessible à partir des liens hypertextes publiés sur le Portail ou des fichiers téléchargeables à partir du Portail ou des sites accessibles à partir des liens hypertextes publiés sur le Portail.

2.4. La création et la publication d'un lien hypertexte vers l'une des pages du Portail sont autorisées, sous réserve de l'accord préalable et exprès d'IFOR2A.

2.5. Le Portail comporte des accès réservés / Espace Perso. La connexion aux accès réservés se fait par l'attribution d'un identifiant et d'un mot de passe. En cas de perte ou d'oubli des identifiants de connexions, vous pouvez contacter IFOR2A par mail ifor2a@anea.fr. Les identifiants et mots de passe sont strictement personnels. Leur divulgation ainsi que leur communication est strictement interdite et peut engager la responsabilité son auteur.

2.6. Le contenu de ces espaces réservés accessibles par un identifiant et un mot de passe répondent aux dispositions susvisées en point 1. Propriété intellectuelle et suivants.

2.7. En application du décret n°2011-219 du 25 février 2011 relatif à la conservation et à la communication des données permettant d'identifier toute personne ayant contribué à la création d'un contenu mis en ligne, IFOR2A conserve les données permettant d'identifier l'Utilisateur pendant une durée d'un an à compter de la résiliation des CGU ou de la suppression du Compte personnel.

2.8. La suppression d'un Compte personnel peut intervenir, soit à l'initiative de l'Utilisateur à tout moment, soit automatiquement à l'issue d'une période d'un an d'inactivité du Compte personnel.

3. Conception et développement du Portail par

Axess Solutions Formation

Le Korner

17 Rue Professeur Jean Bernard

69007 LYON

►► 04 78 77 50 52

contact-agate@axess.fr

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les inscriptions aux formations organisées par la société IFOR2A, impliquent l'adhésion pleine et entière du responsable de l'inscription et du participant aux présentes conditions générales de vente.

1. Inscription

Toute inscription à une formation, non validée via le Portail, doit être confirmée par écrit à l'aide du bulletin d'inscription d'IFOR2A dûment complété.

2. Confirmation d'inscription et documents administratifs relatifs à la formation

Une fois l'inscription effective, une confirmation d'inscription est adressée au responsable de l'inscription par mail.

Un exemplaire dûment signé par le responsable de l'inscription de la convention de formation ainsi que le règlement de ladite formation doivent impérativement être retournés à IFOR2A, avant le début de la formation.

Quinze jours avant le début de la formation, une convocation précisant la date, le lieu et les horaires de la formation est adressée au participant ou au responsable de l'inscription.

A l'issue de chaque formation, une évaluation qualitative est adressée au participant, tout comme une attestation de présence et la facture acquittée correspondante.

3. Annulation

Toute demande d'annulation d'une inscription à l'initiative du participant ou du responsable de l'inscription doit être notifiée par écrit à IFOR2A au moins 10 jours calendaires avant le début de la formation.

Pour toute annulation d'inscription effectuée moins de 10 jours avant le début de la formation concernée ou en cas d'absence du participant inscrit à la formation, IFOR2A facturera à l'entreprise inscrite un dédit de 50 % du prix de la formation.

Toute formation commencée est due en totalité.

Toutefois, lorsqu'un participant ne peut réellement pas assister à une formation à laquelle il est inscrit, il peut être remplacé par un collaborateur de la même entreprise. Le nom, prénom, numéro d'agrément VE et coordonnées de ce nouveau participant doivent être confirmés par mail à ifor2a-ve@anea.fr s'il s'agit d'une formation VE ou à ifor2a@anea.fr pour tout autre formation.

Par ailleurs, IFOR2A se réserve le droit d'ajourner une session, au plus tard 10 jours calendaires avant le début de celle-ci, si le nombre de participants prévu est jugé pédagogiquement insuffisant. Dans ce cas, IFOR2A s'engage à prévenir immédiatement chaque participant, par écrit, et à lui proposer une inscription prioritaire sur la prochaine session de la formation concernée, sachant que toutes les formations proposées sont programmées en accord avec les présidents des régions Anea s'il s'agit d'une formation VE ou pour tout autre formation en demande des référents pédagogiques.

4. Tarifs – Paiement

Les prix des formations sont indiqués, sur chaque programme, en Euro hors taxes ; ils comprennent les frais de restauration (sauf exception, précisé sur le programme).

Le taux de TVA applicable est celui en cours en France (Métropole et Territoires d'Outre-Mer).

IFOR2A se réserve le droit de modifier le prix des offres émises à tout moment. Les prestations sont facturées sur la base des tarifs en vigueur au moment de la commande.

Les factures émises par IFOR2A sont payables comptant et sans escompte, au plus tard 7 jours avant le début de la formation, par chèque, virement bancaire ou postal, si le paiement en ligne par carte bancaire n'a pas été effectif à l'inscription de la formation via le Portail.

A défaut, des pénalités de retard seront facturées.

Ainsi, toute facture non payée à l'échéance porte intérêt, de plein droit et sans mise en demeure préalable, à un taux annuel égal à trois fois le taux de l'intérêt légal, calculé par mensualité. Ces pénalités de retard sont exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture. En cas de non-règlement des factures à l'échéance convenue, le Client devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues. Toute facture recouvrée par service contentieux sera majorée à titre de clause pénale non réductible au sens de l'article 1231-5 du Code civil, d'une indemnité fixée forfaitairement à 20 % du montant des factures impayées et ce, sans préjudice des dommages intérêts qui pourraient lui être dus.

En cas de prise en charge du paiement d'une facture par un organisme payeur extérieur, il appartient au responsable de l'inscription, de communiquer à cet organisme tous les éléments qui lui sont indispensables pour assurer le paiement. Si celui-ci n'était pas effectué, IFOR2A serait fondée à réclamer le montant de ce paiement à l'entreprise inscrite, solidairement débitrice à son égard et le montant des pénalités pour retard de paiement.

5. Sécurisation des paiements en ligne

Pour permettre le règlement en ligne, le Portail est équipé d'un système de paiement par carte bancaire sécurisé permettant aux informations liées à votre carte bancaire d'être cryptées.

Le paiement est effectué directement sur l'espace sécurisé de la banque sans que IFOR2A n'ait connaissance de vos identifiants bancaires, ceux-ci étant cryptés.

Les données personnelles saisies sur le module de paiement restent confidentielles. IFOR2A n'a pas accès à l'intégralité de votre numéro de carte bancaire mais uniquement aux données nécessaires pour faciliter le traitement des réclamations nécessitant un remboursement ou afin de prévenir le client si la carte bancaire utilisée pour le paiement arrive à expiration (certains chiffres de la carte banque et sa date d'expiration).

6. Election de domicile

Pour l'exécution du Contrat, les parties conviennent de faire élection de domicile dans les conditions suivantes : Pour IFOR 2A, 41/43, rue des Plantes 75 014 Paris, pour le Client à l'adresse mentionnée lors de la prise de commande.

7. Compétence – Contestation

Sera seul compétent en cas de litige de toute nature ou de contestation relative à la formation ou l'exécution de la commande, le Tribunal de Commerce de Paris ou son Président en matière de référé à moins qu'IFOR 2A ne préfère saisir toute autre juridiction compétente. Le Client accepte cette attribution de juridiction sans aucune restriction ni réserve.

DROIT APPLICABLE, REGLEMENT AMIABLE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Le droit français régit les présentes CGUV et relations commerciales entre IFOR2A et l'Utilisateur. En cas de différend pouvant naître à l'occasion d'une prestation de services ou de l'achat d'un bien, les parties tenteront de trouver un règlement amiable. A défaut d'accord amiable ou en cas d'échec de la médiation, le litige sera soumis à la compétence des juridictions françaises dans le respect de l'article 46 du code de procédure civile.

1. Service Relations Clientèle

Pour toute information, dans le cadre de la bonne exécution d'un achat et pour toute réclamation, vous pouvez joindre notre service « *Relations clientèle* » au +33 1 45 40 81 92 ou par mail ifor2a@anea.fr

Le service est joignable du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h00.

2. Responsabilité

Compte tenu des risques inhérents à l'utilisation du réseau internet, l'accès et l'utilisation du Portail par les Utilisateurs s'effectuent sous leur seule et entière responsabilité.

IFOR2A n'est pas un fournisseur d'accès à internet, et ne peut donc pas garantir la connexion internet et ne peut pas être tenue responsable de possibles coupures ou interruptions de réseau.

IFOR2A ne garantit pas que le Portail est exempt d'anomalies, d'erreurs ou de bugs, ni que ceux-ci pourront être corrigés, ni que le Portail fonctionnera sans discontinuité, pannes ou interruptions, ni encore qu'il soit compatible avec le matériel ou la configuration particulière des Utilisateurs. IFOR2A n'est en aucun cas responsable de dysfonctionnements imputables à des logiciels de tiers. IFOR2A ne pourra voir sa responsabilité engagée à raison de dommage prévisible ou imprévisible, matériels ou immatériels (incluant la perte de profits ou d'opportunité...) découlant de l'utilisation ou de l'impossibilité totale ou partielle d'utiliser le Portail.

Le Portail est normalement accessible 24h/24 et 7 jours/7. En cas de force majeure, de difficultés informatiques, de difficultés liées à la structure des réseaux de télécommunications ou difficultés techniques, ou encore pour des raisons de maintenance, sans que cette liste ne soit exhaustive, l'accès à tout ou partie du Portail pourra être suspendue ou supprimée sur simple décision d'IFOR2A.

En cas d'incident technique important sur nos sites, les Utilisateurs ayant créé un compte sur notre Portail, en seront informés. Lors d'opérations classiques de maintenance, un message sera diffusé sur le Portail à destination de ses Utilisateurs.

Les Utilisateurs reconnaissent expressément que les contenus qu'ils mettent en ligne, transmettent ou rendent consultables par quiconque et par tout moyen le sont sous leur seule et entière responsabilité.

IFOR2A ne pourra pas être tenue responsable au titre des prestations de service ou biens vendus à distance par le biais de son Portail en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution de la part de l'Utilisateur, du fait d'un tiers ou de la force majeure.

Les obligations des parties seront suspendues de plein droit et leur responsabilité dérogée, en cas de survenance d'événements constitutifs d'un cas de force majeure tel que reconnu par la loi et la jurisprudence. La partie invoquant la force majeure doit la notifier à l'autre partie dans les meilleurs délais par lettre R.A.R. à l'adresse indiquée dans la présente convention. L'exécution des obligations de la partie empêchée est alors reportée d'une période au moins égale à celle de la durée de la suspension due à cette cause.